

JP/RKS

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D E C R E T
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1963 N° 388 PR/MENC

portant nomination du Directeur
par intérim de l'I.R.A.D.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey;

VU le décret N°111/PR-CAB du 15 Avril 1961 fixant
les attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret N°61-237 du 5 Août 1961 portant
création de l'I.R.A.D. et de l'I.P.N.

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU :

D E C R E T E

ARTICLE 1.- Est et demeure rapportée la décision N°511/MEN-P
du 21 Mai 1960, chargeant Monsieur TIDJANI Serpos, Agent
Technique de l'IFAN de l'intérim de la Direction du Centre
IFAN (actuel IRAD).

ARTICLE 2.- Monsieur MONDJANNAGNI Alfred, chargé de la section
de géographie de l'IRAD est nommé Directeur par intérim de
l'IRAD.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui aura effet pour compter
de la date de signature sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey.--

VU:

Le Ministre de l'Education
Nationale & de la Culture,

PORTO-NOVO, le 21 Août 1963.

M. AHOUANMENOU.-

VU:

H. M A G A .-

Le Ministre d'Etat
Chargé de la Fonction Publique

Ampliations:

Original	1
JORD	1
P.R.	4
Ministères	12
IRAD	2
CF	1
Trésor	1
DGF	5
Intéressés	2
MENC	5

OKE ASSOGBA.-